

En temps de guerre et paix

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES

Si l'usage de la violence à l'encontre des femmes et des filles en tant qu'« arme de guerre » a attiré l'attention de la communauté internationale, les chercheurs n'ont que récemment commencé à évaluer sa prévalence dans les sociétés en temps de paix et en temps de transition. Ce chapitre examine la violence sexuelle et domestique – deux formes répandues de violence contre les femmes et les filles – à l'international et à travers l'expérience de deux pays sortant d'un conflit : le Libéria et le Népal. Ce chapitre s'attache tout particulièrement à l'influence des normes sociales comme facteurs de risque et aborde le rôle des armes à feu dans le contexte de la violence contre les femmes. Il examine, en outre, les difficultés à répondre à la violence contre les femmes et les filles en faisant évoluer les normes sociales sous-jacentes dans une situation de post-conflit.

La violence contre les femmes est un phénomène mondial. Un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé sur la violence conjugale dans certains États indique que 36 % des femmes âgées de 15 à 69 ans ont fait l'expérience d'une forme de violence physique

et/ou sexuelle. Bien que les données nationales officielles suggèrent des variations importantes selon les pays et les régions, la diversité des définitions et des méthodologies d'enquête employées d'un pays à l'autre faussent les comparaisons entre pays. A travers le monde, la stigmatisation sociale, la crainte de représailles et les justifications de la violence domestique dissuadent souvent les femmes de signaler des incidents violents à la police, ce qui rend le phénomène d'autant plus difficile à chiffrer.

Les taux de violence domestique sont plus élevés partout où il est socialement accepté et légitime d'en faire usage pour répondre à des conflits familiaux.

En déterminant les moyens par lesquels les comportements violents sont encouragés par l'acceptation sociale ou découragés par la stigmatisation, les normes sociales peuvent affecter la prévalence de la violence à l'encontre des femmes et des filles. Selon une étude de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), le taux moyen de violence domestique dans les pays où celle-ci est très bien acceptée comme réponse légitime aux conflits familiaux est supérieur au double de la moyenne des pays où elle n'est guère tolérée.

Au Libéria, la violence sexuelle était une des principales caractéristiques des conflits civils du pays. Les études de victimisation ainsi que les données recueillies par le gouvernement du Libéria indiquent que la violence sexuelle et domestique demeurent prégnantes au Libéria dix ans après la fin de la guerre civile, en dépit de l'existence de lois sévères interdisant le viol. Les normes sociales acquises pendant le conflit, auxquelles s'ajoute l'inégalité homme-femme datant d'avant la guerre, continuent d'influencer les normes post-conflit relatives au viol au Libéria. Selon une enquête, près de six femmes sur dix au Libéria ont affirmé qu'il était légitime pour un mari de battre sa femme dans certaines circonstances, tandis que 44 % de l'ensemble des Libériens estiment que dans le mariage ou d'autres formes de relations intimes, le « viol » n'existe pas.

A l'image du Libéria, les parties hostiles du conflit civil ayant sévi une décennie au Népal ont également employé la violence sexuelle comme arme de guerre. Si le silence des victimes ne permet pas de chiffrer de manière fiable la violence à l'encontre des femmes et des filles au Népal, des études suggèrent qu'elle demeure largement répandue pendant la période de post-conflit et que



Cette affiche indiquant « le viol est un crime » fait partie d'une campagne visant à lutter contre les violations des droits humains. Monrovia, juillet 2006.

Tableau 1.1 Attitudes des hommes envers la violence contre les femmes et les filles en 2011, dans certains districts, par type de violence (n=1,000)

Type de violence contre les femmes et les filles	Attitudes qui favorisent, directement ou indirectement, la violence à l'encontre des femmes et des filles au Népal	% des répondants qui sont d'accord*
Violence domestique	Parfois, une femme mérite d'être battue.	43,6
	Si une femme fait quelque chose de mal, son mari ou conjoint a le droit de la punir.	77,3
	Une femme devrait tolérer la violence pour maintenir l'unité de la famille.	50,8
Violence sexuelle	Une femme ne peut pas refuser un rapport sexuel à son mari.	52,1
	Lorsqu'une femme a été violée, elle est généralement fautive de s'être retrouvée dans cette situation.	20,6
	Si une femme ne riposte pas physiquement, ce n'est pas du viol.	58,0
Préférence accordée au fils	Le fait de ne pas avoir de fils révèle un mauvais karma et un manque de vertu morale.	9,5
	Le rôle le plus important de la femme est de mettre au monde un fils pour la famille de son mari.	21,6
	Engendrer un fils montre que vous êtes un « vrai homme ».	31,4

Note : * Sur 100 % ; le pourcentage restant était en désaccord avec les énoncés. L'enquête a interviewé des hommes âgés de 18 à 49 ans. L'échantillon comprend 400 foyers de zones urbaines et 600 foyers de zones rurales dans trois districts du Népal : Saptari, Gorkha et Dang.

les normes sociales constituent un facteur de risque non négligeable. A l'échelle familiale, les déséquilibres de pouvoir au sein d'un couple et la perception de la violence en tant que mesure acceptable de représailles alimentent la violence contre les femmes et les filles (voir Tableau 1.1). Les normes qui érigent l'homme en tant que chef de famille attiré sont susceptibles d'instaurer un rapport de domination, au sein duquel le mariage accorde à l'époux des droits sexuels sur sa femme.

Les normes sociales qui influencent la violence contre les femmes et les filles sont aussi liées à des notions de masculinité qui considèrent la violence comme l'apanage des hommes et les armes à feu comme un symbole de masculinité.

Bien que la majeure partie de la violence contre les femmes et les filles au Népal et au Libéria implique des instruments simples, tels que des armes blanches ou rudimentaires, ou pas d'instrument du tout, le recours à la violence par arme à feu ciblant les femmes et les filles existe néanmoins. Si cette forme de violence contre les femmes et les filles peut occasionner des décès ou des blessures, elle se manifeste, de manière générale, sous la forme de menaces ou d'intimidations au sein du foyer et fait rarement l'objet d'une plainte.

L'apologie de la violence contre les femmes et les filles est souvent antérieure à l'avènement d'un conflit, mais se voit renforcée en temps de guerre et perdure souvent longtemps après la fin officielle des hostilités.

Les expériences du Népal et du Libéria révèlent pour quelles raisons les efforts visant à changer les normes discriminatoires constituent désormais un thème récurrent des débats sur les féminicides et d'autres formes de violence à l'encontre des femmes. A l'échelle mondiale, des interventions remettent en question les normes sociales qui encouragent la violence contre les femmes et les filles ; celles-ci peuvent s'inscrire dans le cadre d'autres approches, telles que l'amélioration de la collecte de données, les réformes juridiques, l'émancipation économique, et le renforcement des services visant à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles. Cependant, les sociétés qui émergent d'un conflit sont confrontées à des défis particuliers par rapport à cette forme de violence et les efforts consentis pour changer les comportements qui la favorisent dans ces contextes demandent du temps et une programmation plus complexe.

Les projets visant à lutter contre les normes sociales discriminatoires s'inscrivent dans le cadre des efforts fournis pour contrôler les armes de petit calibre. La mobilisation des groupes de femmes a largement contribué à la convergence entre le cadre normatif international sur le contrôle des armes de petit calibre et celui relatif aux femmes, à la paix et la sécurité. En termes de plaidoyer, la problématique de la violence contre les femmes et les filles occupe une place plus prépondérante dans les campagnes sur le contrôle des armes souhaitant accroître la sécurité tant pour les hommes que pour les femmes.

Pour être le plus efficace possible, les initiatives visant à changer les normes sociales relatives à l'usage de la violence doivent se fonder sur la recherche. Ainsi, il convient de redoubler les efforts de la recherche pour recueillir des données précises sur la violence contre les femmes et les filles dans des situations de post-conflit et optimiser la qualité des informations sur le rôle que les armes à feu sont susceptibles de jouer sur cette forme de violence. Le développement et la diffusion des bonnes pratiques de collecte de données et la réalisation d'enquêtes sur la violence contre les femmes et les filles dans des environnements complexes pourraient non seulement améliorer la qualité des données mais aussi la comparabilité entre régions. ■